

**Lanvaux (Lanvaux), de**, seigneurs du Matz en Savenay et de la Charpentrais en Donges (non cités à la montre des 15 et 16 mai 1534)

Les Lanvaux, seigneur du Matz en Savenay, disposent de biens en pays guérandais, en particulier d'œillets de saline dont ils semblent s'être dessaisis, au moins en partie.

En 1484 ou 1485, Olivier de Lanvaux est institué alloué de la vicomté de Donges pour la durée de la saisie de celle-ci (BnF, ms. fr. 22318, p. 92). Dans le compte rendu le 4 octobre 1513 pour la vicomté de Donges, pour la période allant du 1<sup>er</sup> octobre 1511 au 30 septembre 1513, Olivier de Lanvaux est sénéchal aux gages de 20 livres (Arch. dép. Loire-Atlantique, E 448, f<sup>o</sup> 44-45). Il occupe également cette fonction pour la baronnie de Pontchâteau (*ibid.*, E 438).

Il doit être identifié à Oliver de Lanvaux (LE PAGE, *Finances...*, p. 615-616, pour ce qui suit) qui serait le fils de Pierre de Lanvaux et d'Aliénor du Fresnay. Signalé de Beaulieu en Bignan, dans l'actuel département du Morbihan., lors de la montre du 14 septembre 1481, Guillaume de Lanvaux figure avec un revenu noble estimé à 220 livres) ; lors de la réformation du 6 janvier 1514, dans cette paroisse, est recensé le manoir de Beaulieu appartenant à Olivier de Lanvaux qui est également en possession des manoirs de Kersalius, de Kersaufret et Kergourano, mais lors de la réformation de 1536, n'appartient plus à Olivier de Lanvaux – fils du précédent – que le manoir de Beaulieu.

Oliver de Lanvaux est connu pour avoir exercé des activités financières, être membre de la chambre des comptes, être un conseiller proche d'Anne de Bretagne, à partir de 1498, et avoir occupé des offices judiciaires.

En 1489, Oliver de Lanvaux est commis du trésorier général Jean de Lespinay pour la perception du fouage de l'évêché de Cornouaille comme (Arch. dép. Loire-Atlantique, E 209/26 vers 1500, il réclame le versement de 187 livres 18 sous 1 denier lui restant dus par la déduction de son compte) En 1490, il lève le fouage de l'évêché de Vannes dans les châtelainies d'Auray, Hennebont et la vicomté de Rohan (KERHERVE, *Les gens...*). Il perçoit ensuite le fouage de l'évêché de Tréguier jusqu'en 1508 et encore en 1512.

Oliver de Lanvaux est secrétaire de la chambre des comptes entre le mois d'août 1492 et le 1<sup>er</sup> décembre 1495 (Arch. dép. Loire-Atlantique, E 122/22), charge en laquelle, en 1498, il est confirmé par la duchesse Anne de Bretagne (*ibid.*, B 116, f<sup>o</sup> 46). En 1503, il est qualifié

de conseiller et d'auditeur des comptes (*ibid.* B 14, f° 128), puis le 3 mars 1514 (n.st.) de premier maître des comptes (*ibid.*, B 12838, f° 186), charge qu'il conserve sous François I<sup>er</sup> en 1515, et exerce jusqu'à sa mort. Dans le cadre de ses fonctions, en 1507, il réalise, avec Yves Maydo, la réformation des cens et rentes dues à la recette ordinaire de Ploërmel (*ibid.*, B 4295, f° 249) ; le 19 avril 1510, avec Jean Gibon, celle du domaine de Rhuys (*ibid.*, B 12 838, f° 156).

Proche de la reine, Anne de Bretagne, le 4 juillet 1506 ; il bénéficie d'un don de 100 livres de pension annuelle « en considération des bons et recommandables services ...] tant dans l'exercice de son office que en plusieurs affaires où il s'est toujours bien et loyaument comporté (*ibid.*, B 51, f° 79). Le 18 mars 1510 (n.st.), il reçoit un état de causes jusqu'à six semaines « obstant s'en aller en court » (*ibid.*, B 19, f° 62).

Le 27 août 1513, il était mentionné comme alloué de Ploërmel (*ibid.*, B 21, f° 159) et il obtint, le 19 janvier 1515, une maintenue sur la charge de procureur de la même juridiction (*ibid.*, B 22, f° 8). Charge à laquelle il a pu succéder à Pierre de Lanvaux peut-être son frère. Pierre de Lanvaux est connu, en 1503, comme secrétaire à la chancellerie de Bretagne, et procureur, la même année, des juridictions de Muzillac (*ibid.*, B 14, f° 46), de Châteauneuf-du-Fou, Daoulas, Huelgoat (*ibid.*, B 14 f° 58), et procureur de Ploërmel en 1505.

Olivier de Lanvaux est cité dans différentes procédures : en 1509, tuteur de Jeanne de La Villeneuve, fille Jean de La Villeneuve et de Clémence de Launay, il est en procès, de même que Guillaume de La Villeneuve (frère de feu Jean), avec Clémence de Launay, au sujet de son compte de tutelle (BnF, ms. fr., 22318, p. 1105). :

Olivier de Lanvaux, seigneur de Beaulieu en Bignan obtient, en 1514, un droit d'enfeu dans l'église des Carmes de Ploërmel où il a fondé une chapelle en l'honneur de Saint-Sébastien et de Saint-Martin (BELLEVUE, Xaviere de, *Ploërmel, ville et sénéchaussée*, Paris, H. Champion, p. 101). Le 3 juillet 1517, il bénéficie d'une maintenue sur le lieu de la Touche (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 23, f° 48).

Olivier de Lanvaux épouse, en premières noces, Anne du Guémadeuc, fille de Jacques du Guémadeuc, et de Françoise de Tréveccar, vicomtesse de Rezé et dame de Tréveccar, puis Perrine de Montauban et, devenu veuf en 1513 (BnF, ms. fr. 22318, p. 710), il se marie avec Perrine Le Glé (Glé). De cette dernière union naît un fils nommé Olivier.

Olivier, le père, décède avant le 18 avril 1519. Olivier, le fils, est placé sous la curatelle de Jean Gibon, seigneur du Griso (*ibid.*, ms. fr. 22318, p. 241, voire encore p. 240).

En faveur de ce fils, son père avait, dès le 6 septembre 1517, résigné, à survivance, sa charge de procureur de Ploërmel (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 23, f° 282).

Il est en proie à divers procès. Le 19 décembre 1523, le roi accorde au trésorier Lespinay le droit d'évoquer à Nantes un procès par lequel il entend obliger en tant qu'héritier d'Olivier de Lanvaux à lui payer « plusieurs sommes des deniers qu'il avait prêtées à son père en affirmant que la plus grande partie de ses biens et héritages » étaient situées dans cette juridiction et qu'Olivier de Lanvaux était décédé dans cette ville (BnF, CAR 382, f° 338-339). En 1526, Perrine Glé, la veuve d'Olivier de Lanvaux (le père), est en procès contre son propre fils afin d'avoir le paiement de son droit de douaire (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 30, f° 76 ; également BnF, ms. fr. 22318, p. 710, 27 avril 1536, ; *ibid.*, p. 793, 18 avril 1526 ; *ibid.*, p. 798 ; 27 août 1526). Olivier de Lanvaux, le fils, est encore inquieté « pour des] deniers, par son feu père trop receuz, de Pierre Thierry et autres » et ses biens furent saisis, tant qu'il n'aurait pas satisfait à leur demande (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 669, f° 164-165, mention du 18 avril 1532).

Cet Olivier de Lanvaux est celui qui, le 23 mars 1527, qualifié de seigneur du Matz et de Beaulieu, vend 11 œillets de saline à Claude Le Pennec pour 160 livres tournois (*ibid.*, E 1283). Le 15 septembre 1535, un contrat d'échange est passé entre Olivier de Lanvaux et Pierre du Verger (*ibid.*, E 1283). En 1541, lors de la réformation du domaine royal de Guérande, il est rappelé que Lanvaux (le prénom est omis), seigneur du Matz, en Savenay, avait vendu 11 œillets de saline situés près de Saillé à Jacques Le Gruyer et Jean Geffroy, et d'autres à un Lesnerac (*ibid.*, B 1493, f° 4 v°).

Le 3 décembre 1543, a lieu la réformation de la seigneurie de La Charpentraie en Donges dont Olivier de Lanvaux est le seigneur (Bibli. mun. Nantes, ms 2581).

Alain GALLICE, Charlotte FAUCHERAND